

Koook Asbl
Association Sans But Lucratif
Chaussée de Jette 388, Koekelberg
RPM Bruxelles

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
tenue à Figs & Pears, Chaussée de Jette, 388, 1081, Koekelberg le
17.09.2025 à 11h.

La personne qui préside la séance est Madame ILLOUZ Sarah.

La personne qui se charge de la rédaction du procès-verbal est Madame HIMMELFARB Rachel.

Présents

- HIMMELFARB Rachel
- ESCANDE Marius
- MORET Gaëtan
- VANDENBERGHE Nathan
- GROTTÉ VIKEN Annee
- ILLOUZ Sarah

Après avoir vérifié les procurations, la personne qui préside la séance ouvre la séance à 11h34.

Ordre du jour de l'assemblée générale constitutive

La personne qui préside la séance rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Accueil et mot de la personne qui préside la séance ;
- 2) Approbation des statuts ;
- 3) Élection des administrateurs ;
- 4) Présentation du budget et des projets de l'association ;
- 5) Fixation du montant de la cotisation ;
- 6) Nomination du vérificateur aux comptes ;
- 7) Divers.

Résolutions

1) Accueil et mot de la personne qui préside la séance

La personne qui préside la séance accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2) Approbation des statuts

Après lecture par la personne qui préside la séance et modifications, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver les statuts de l'ASBL. Les statuts ont été adaptés au code des sociétés et associations.

3) Élection des administrateurs

L'assemblée générale décide d'élire les membres suivants en qualité d'administrateurs :

- ILLOUZ Sarah, Rue du stade 27, 1190 Forest, née à Saint-Germain-en-Laye (FR), le 21.05.1997, N.N : 97.05.21 808-52, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés,
 - HIMMELFARB Rachel, Rue Schmitz 28, 1081 Koekelberg, née à Portland, Maine (US), le 04.03.1986, N.N : 86.03.04-564.76, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés,
 - ESCANDE Marius, Rue du Charme 63, 1190 Forest, né à Saint-Martin-d'Hères (FR), le 29.07.1994, N.N: 94.07.29-815.47, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés,
- qui acceptent leur mandat.

4) Présentation du budget et des projets de l'association

La personne qui préside la séance présente le budget et les projets de l'association pour l'exercice social à venir.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le budget pour l'exercice social débutant **ce jour** et se terminant le **31.12.2026**

5) Fixation du montant de la cotisation

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés de fixer le montant de la cotisation à 0 euros.

6) Nomination du vérificateur aux comptes

L'assemblée générale décide à l'unanimité de ne pas désigner de vérificateur.rices aux comptes pour le moment.

7) Divers

Rien à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la personne qui préside la séance lève la séance à 14h47.

La personne qui se charge de la rédaction du procès-verbal lit le procès-verbal de l'assemblée générale, lequel est signé par les membres et mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par les administrateurs.

ESCANDE Marius

MORET Gaëtan

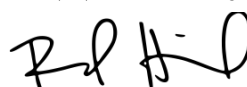
VANDENBERGHE Nathan

GROTTE VIKEN Annee

Administrateur
ILLOUZ Sarah



Administrateur
HIMMELFARB Rachel



AG Kook ASBL - 17/9/25 11AM

Rache Himmekorb

Reijde

Sarah Illouz

Sa

Yannick ESCANDE

MORET Guetan

Mouff

VANDENBERGHE Nathan

N

Anne Grothe Viken

AG